

Le conseil municipal a été amené à modifier les tarifs de l'ALAE qui rentre en vigueur à partir de 1^{er} septembre 2023 pour les raisons suivantes :

1 - Depuis octobre 2013 soit presque 10 ans, la participation des parents est restée la même alors même que le coût de revient du service a fortement augmenté (salaires des animateurs dans le respect des quotas d'encadrement des enfants, chauffage, électricité, assurance, matériels pédagogique...) : nous devons procéder à une révision du tarif en raison de la forte augmentation des coûts à la charge de la mairie.

2- La CAF nous a demandé de mettre en place une tarification sociale par séquence ce qui nous a conduit à adopter une tarification progressive sur 11 tranches de Quotient Familial selon le modèle transmis par la CAF.

3 - La MJC du Rabé est le gestionnaire qui assure, par délégation, le service de l'ALAE sur les communes de Noé, Longages et Capens. La CAF nous a également demandé d'harmoniser nos pratiques et tarifs. Effectivement, pour un même service, les familles de Longages et Capens paient un montant bien plus élevé (Exemple : le tarif de ces deux communes pour la 1^{ière} tranche (0-399 € de QF) est de 1.40 € pour le matin, contre 0.88 € pour notre tarif révisé (0.79 € ancien tarif forfaitaire).

La commune de Longages travaille sur une baisse de ses tarifs afin que, par ajustements mutuels, nous puissions proposer une grille tarifaire unique dans les années à venir.

Nous sommes conscients de la forte augmentation que cette nouvelle tarification fait peser sur certaines familles, notamment les plus aisées qui provient du fait qu'il n'y avait pas jusqu'à présent une véritable tarification sociale sur notre commune (uniquement 3 tranches avec des tarifs très peu différenciés). Le surcoût pour une famille dans la première tranche est de 1.05 € pour une semaine complète soit 4 jours complets de garderie et de 8.92 € pour une famille dont le quotient familial est supérieur à 2500 €.

Nos tarifs, bien que plus élevés par rapport à la tarification au forfait, restent cependant beaucoup plus faibles que ceux pratiqués par des communes voisines qui appliquent une tarification sociale à l'heure.

Exemple : 1.20 € de l'heure le matin pour la tranche la plus basse (0-400) soit 1.80 € pour 1h30 (de 7h30 à 9 heures) sur les communes de Marquefave, Carbonne, Peyssies...

Nous avons également fait le choix de maintenir le service de l'ALAE jusqu'à 19 heures soit 2 heures ce qui explique que le coût de la séquence du soir est 5 cts plus élevé que celui du matin (1h30).